



SwissLife

## SwissLife PERP

*Préparez votre retraite  
tout en réduisant vos impôts*

Contrat d'assurance vie collectif  
à adhésion individuelle, libellé  
en unités de compte et en euros

# Les + de SwissLife PERP

- + Une offre financière complète et performante.
- + Une garantie financière en cas de coup dur.



**My SwissLife**  
▪ l'espace qui nous rapproche ▪

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller



Ou connectez-vous sur [myswisslife.fr](https://myswisslife.fr)

Pensez à vous munir  
de votre identifiant personnel  
et de votre mot de passe



Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Nous offrons une approche globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance, dommages à nos clients particuliers et entrepreneurs, à titre privé et professionnel. Nous les accompagnons tout au long de leur vie, construisant une relation durable grâce à un conseil personnalisé. À l'écoute de leurs choix personnels, nous adaptons nos solutions aux évolutions de leurs besoins et d'une vie plus longue.

# Vous souhaitez maintenir votre niveau de vie à la retraite ? Vous recherchez une solution durable pour réduire vos impôts ?

*SwissLife PERP vous permet d'atteindre ce double objectif dans des conditions privilégiées.*

## Un avantage fiscal incontournable

En épargnant sur SwissLife PERP, vous vous constituez progressivement un complément de retraite.

Chaque année, vous déduisez le montant des versements que vous effectuez sur votre contrat de votre revenu imposable, dans la limite :

- de 10 % de vos revenus professionnels nets de l'année précédente plafonnés à 8 plafonds annuels de la sécurité sociale de l'année précédente, soit une enveloppe maximale de 30 893 euros en 2017 calculée sur la base du PASS 2016 ;
- ou, si ce montant est plus favorable, de 10 % du plafond de la sécurité sociale de l'année précédente, soit 3 862 euros en 2017 calculé sur la base du PASS 2016.

À la retraite, votre complément de revenu sera imposable dans la catégorie des pensions et retraite.

### Bon à savoir

Votre disponible fiscal intègre également d'autres dispositifs de retraite supplémentaire. Votre conseiller Swiss Life dispose des outils nécessaires pour évaluer le montant optimal à épargner sur SwissLife PERP pour maximiser votre économie d'impôt dès cette année.



## Un contrat adapté à vos besoins

Vous épargnez à votre rythme. À la retraite, l'épargne constituée sur SwissLife PERP vous permettra de bénéficier d'un revenu régulier versé à vie (rente viagère), qui viendra compléter les pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires.

Vous pourrez également récupérer votre épargne sous forme de capital :

- à la retraite, jusqu'à 20 % sans condition ou jusqu'à 100 % pour l'acquisition d'une résidence principale en accession à la première propriété<sup>(1)</sup> ;
- à tout moment en cas de coup dur, dans le cadre des cas exceptionnels prévus par la loi.

## Ce qu'il faut retenir

- Le PERP constitue une formidable opportunité pour préparer votre retraite tout en réduisant vos impôts.
- L'avantage fiscal du PERP n'entre pas dans le calcul du plafonnement des niches fiscales.
- Votre plafond de déduction peut être mutualisé avec celui de votre conjoint ou partenaire lié par un Pacs, augmentant ainsi le montant de vos versements déductibles.
- Chaque année, le disponible fiscal non utilisé est reportable sur les trois années suivantes. À tout moment, vous pouvez donc bénéficier du plafond de l'année en cours et des plafonds non utilisés des trois dernières années.

(1) L'accession à la première propriété désigne l'acquisition de la résidence principale par une personne n'ayant pas été propriétaire de sa résidence principale pendant les deux années précédant son achat.

# Une offre financière *complète et performante*

SwissLife PERP vous permet de choisir librement les supports de placement sur lesquels vous souhaitez investir votre épargne.



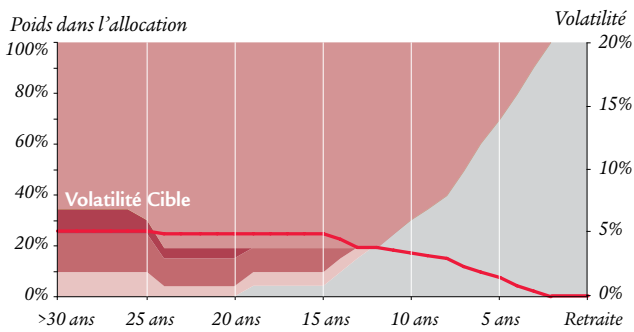
*Vous recherchez une solution clés en main ?*

## Optez pour le pilotage retraite

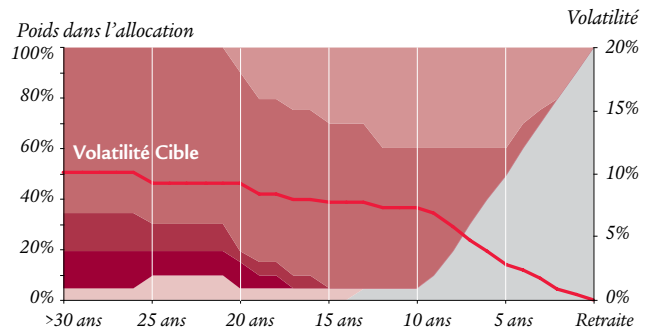
En choisissant cette formule, vous bénéficiez en permanence de l'allocation d'actifs la mieux adaptée à votre horizon de départ à la retraite. Votre épargne est dynamisée sur le long terme puis sécurisée progressivement à l'approche de votre départ à la retraite.

*3 pilotages retraite* vous sont proposés en fonction de votre profil d'investisseur : Prudent, Équilibré et Dynamique.

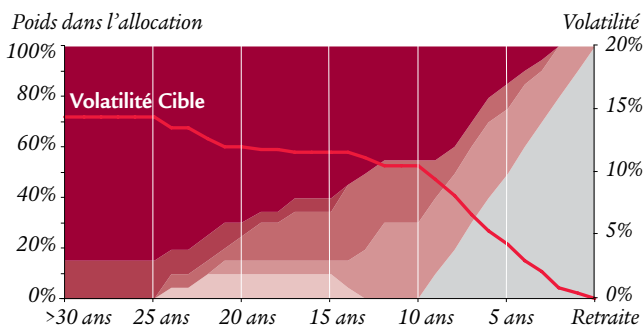
Profil prudent



Profil équilibré



Profil dynamique



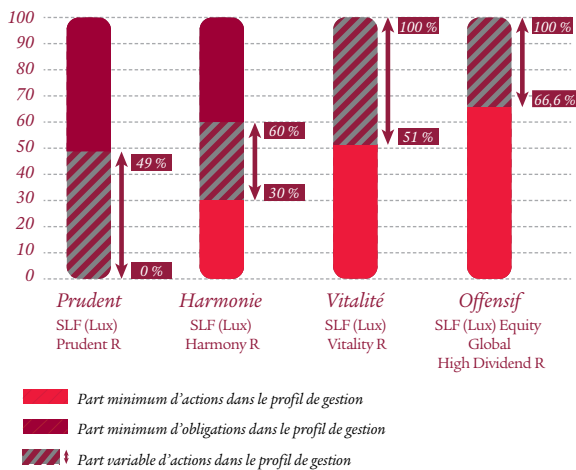
- Fonds en Euros
- SLF (Lux) Harmony R
- SLF (F) Global Inflation P
- SLF (F) Equity Euro Zone Minimum Volatili
- SLF (Lux) Prudent R
- SLF (Lux) Vitality R

## Vous préférez sélectionner librement vos supports de placement ?

### Optez pour l'allocation libre

Swiss Life vous propose un large choix de supports financiers pour faire fructifier votre épargne retraite.

- **4 fonds profilés** correspondant à différents profils d'investissement. En les choisissant, vous vous évitez le souci de la surveillance et de la gestion régulière.



- **Une soixantaine d'autres fonds** gérés par Swiss Life Asset Managers, SwissLife Gestion Privée et par une sélection d'autres sociétés de gestion reconnues telles que Carmignac Gestion, Lazard Frères Gestion, Rothschild & Cie Gestion, Fidelity Investments Lux. SA...
- **1 fonds en euros** reconnu sur le marché.

### Des options d'arbitrage automatique gratuites pour vous accompagner

Quatre options vous sont proposées pour vous aider à investir sereinement votre épargne.

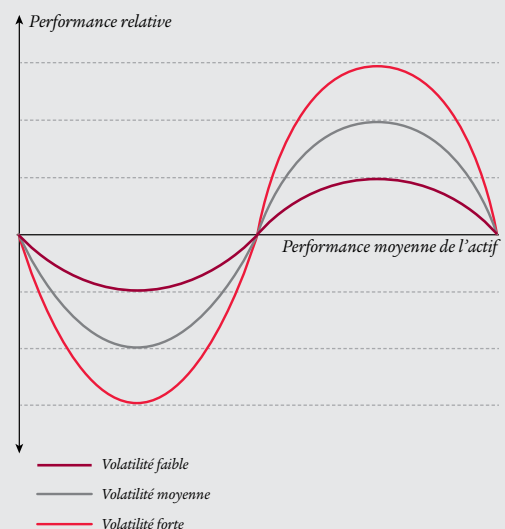
- La sécurisation progressive et automatique de l'épargne : pour investir librement votre épargne et bénéficier, à l'approche de votre départ à la retraite, de son arbitrage progressif vers le fonds en euros.
- L'arbitrage automatique des plus-values : pour sécuriser sur le fonds en euros les plus-values réalisées sur vos supports financiers.
- L'arbitrage automatique en cas de moins-values : pour limiter les pertes sur vos placements.
- L'investissement progressif : pour investir progressivement votre épargne sur les supports financiers de votre choix.

## L'atout + Swiss Life Asset Managers : la volatilité au cœur du processus de gestion

Swiss Life Asset Managers est l'une des premières sociétés de gestion à avoir mis en œuvre une méthode de gestion innovante basée sur la maîtrise de la volatilité, c'est-à-dire des fluctuations des différents actifs. Le principe est simple : plus la volatilité de l'actif est forte, plus il est probable d'observer des variations extrêmes, à la hausse comme à la baisse. Axer la gestion sur un niveau de volatilité cible permet de mieux maîtriser les aléas des marchés en adaptant en permanence l'exposition financière au niveau de risque défini.



Swiss Life Asset Managers s'est vu décerner le Trophée d'or 2017 du *Revenu* (palmarès assurance), pour la meilleure gamme de Sicav et de fonds diversifiés.





## Des garanties *en cas de coup dur*

En contrepartie des avantages fiscaux dont vous bénéficiez, l'épargne constituée reste indisponible jusqu'à votre départ à la retraite.

Toutefois, vous pourrez récupérer l'intégralité de votre capital en cas de coup dur, dans les cas exceptionnels prévus par la loi :

- décès du conjoint ou du partenaire lié par un Pacs ;
- invalidité de l'assuré de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie ;
- surendettement, à la demande du juge compétent ou du président de la commission de surendettement ;
- cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire ou toute situation justifiant ce rachat selon le président du tribunal de commerce.

De plus, en cas de décès avant la liquidation de votre rente, votre épargne n'est pas perdue : elle sera reversée sous forme d'un revenu régulier versé à vie à votre conjoint ou à tout autre bénéficiaire expressément désigné.

*Une garantie supplémentaire Swiss Life vous fait en plus bénéficier de la garantie Plancher-Décès, qui préserve votre conjoint ou bénéficiaire désigné des aléas des marchés financiers, en compensant une éventuelle moins-value, dans la limite de 75 000 euros.*

## Une assistance dédiée, disponible à tout moment

Nos experts retraite sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider en toutes circonstances par téléphone, e-mail ou courrier, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

- Des informations pratiques sur la retraite (modalités de départ, régimes de retraite...).
- Des informations juridiques sur la retraite (informations légales et réglementaires, règles de liquidation et de paiement de la pension, cumul emploi-retraite...).
- Une assistance en cas d'accident de la vie, liée aux cas de déblocage exceptionnels des contrats retraite prévus par la loi (accompagnement dans les démarches administratives, aide à la recherche de prestataires...).

# Un complément de retraite *sur mesure*

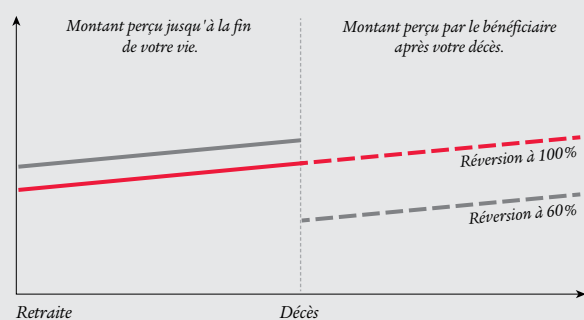
SwissLife PERP peut vous permettre de bénéficier d'un complément de revenu régulier versé à vie. Au moment de la conversion de votre capital en rente viagère, Swiss Life vous proposera un large choix d'options pour s'adapter parfaitement à votre situation et à vos objectifs.

<i>Votre situation, vos objectifs</i>	<i>La solution Swiss Life</i>	<i>Avantages</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous êtes célibataire ?</li> <li>Votre conjoint a des revenus suffisants ?</li> </ul>	<b>La rente à vie non réversible</b>	Vous percevez un complément de revenu régulier jusqu'à la fin de votre vie.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous souhaitez sécuriser l'avenir de votre conjoint ou d'un proche si vous veniez à décéder le premier ?</li> </ul>	<b>La rente à vie réversible</b> de 30 % à 100 %	À votre décès, le bénéficiaire désigné percevra un complément de revenu versé à vie, d'un montant pouvant aller de 30 % à 100 % de votre rente initiale.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous souhaitez garantir à un proche un revenu régulier sur une période déterminée en cas de décès prématuré ?</li> </ul>	<b>La rente à vie avec annuités garanties</b> nombre d'annuités garanties égal, au maximum, à l'espérance de vie théorique diminuée de 5 ans au moment de la liquidation, sans pouvoir toutefois excéder 25 ans	Vous percevez un complément de revenu jusqu'à la fin de votre vie. En cas de décès pendant la période de garantie, le bénéficiaire désigné percevra l'intégralité des annuités restantes.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous souhaitez moduler le montant de votre complément de revenu pendant les premières années de votre retraite ?</li> </ul>	<b>La rente à palier</b> entre - 25 % et + 25 %	En fonction de vos besoins et projets à court ou moyen terme, vous adaptez le montant initial de votre complément de revenu à la hausse ou à la baisse pendant une période de 5 à 10 ans.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous souhaitez vous protéger contre les effets de l'inflation ?</li> </ul>	<b>La rente indexée</b> de 2 % par an	Votre rente est revalorisée de 2 % au minimum chaque année.

Certaines options sont compatibles entre elles.

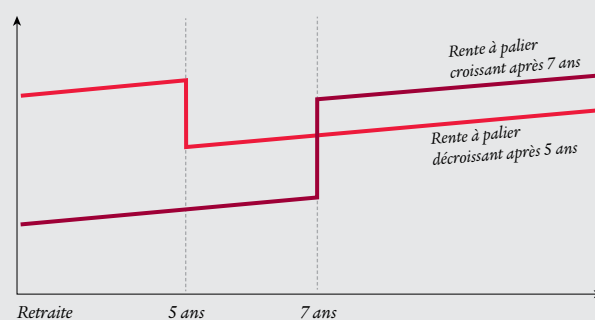
## Focus sur...

### La rente à vie réversible



Le montant de rente que vous percevez toute votre vie dépend du taux de réversion que vous choisirez : la rente qui vous sera versée sera d'autant plus importante que le taux de réversion choisi sera mesuré.

### La rente à palier



Au terme de la période que vous avez définie (entre 5 et 10 ans), votre complément de revenu augmente ou diminue jusqu'à 25 %.

*L'avenir commence ici.*



*SwissLife Assurance  
et Patrimoine  
Siège social :  
7, rue Belgrand  
92300 Levallois-Perret  
SA au capital social  
de 169 036 086,38 €  
Entreprise régie par  
le Code des assurances  
341 785 632 RCS Nanterre  
[www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)*

*Contrat collectif souscrit  
par Cerena  
Association à but non lucratif,  
régie par la loi de 1901,  
agissant en qualité de GERP  
Numéro d'inscription :  
477 659 437/GP3  
Siège social :  
7, rue Belgrand  
92300 Levallois-Perret*

*Garantie Assistance  
SA au capital social  
de 1 850 000 €  
Entreprise régie par  
le Code des assurances  
312 517 493 RCS Nanterre*